

Relèvement des ponts du Canal Albert

Pont de Lanaye



Sur le Canal Albert - Haccourt (BE)

Mission complète d'auteur de projet

Maître de l'ouvrage
Service Public de Wallonie
Mobilité & Infrastructures /
Direction des Voies hydrauliques
de Liège

Architecte
greisch

Coût des travaux
304 850 € htva

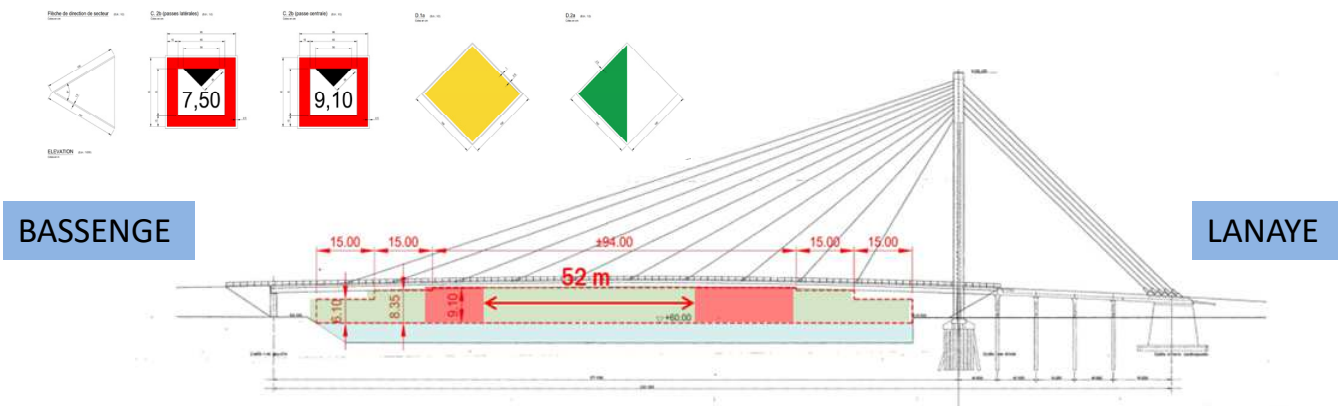
Études
2022 - 2025

Exécution
2026 - 2026



Gabarit fluvial

Maintien du gabarit existant déjà conforme sur une grande largeur et adaptation de la signalisation fluviale



Le Canal Albert est la voie navigable la plus importante de Belgique et de Wallonie. La Flandre y a réalisé des travaux de suppression de goulets d'étranglement et de modernisation. Elle a notamment procédé à l'élargissement du canal entre Anvers et Wijnegem et à l'élévation d'une soixantaine de ponts entre Anvers et la Wallonie pour assurer une hauteur libre de 9,10 mètres. Le but est d'assurer le passage de bateaux transportant quatre couches de conteneurs au lieu de trois.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de cette liaison entre l'arrière-pays wallon et Anvers au même gabarit. La présente fiche concerne spécifiquement les aménagements au droit du pont de Lanaye mais des études similaires sont menées par le même auteur de projet pour les ponts de Hermalle-sous-Argenteau, Lixhe et Haccourt.

Partant du levé topographique réalisé et de la constatation qu'il existait déjà une relativement grande largeur du canal dans laquelle le gabarit de passage souhaité était disponible (52 m),

la solution a été retenue de ne pas intervenir structurellement sur l'ouvrage pour libérer totalement le gabarit sur la largeur du canal mais de cadrer le passage des bateaux au droit de la passe déjà réellement au gabarit et ce grâce à de la signalisation dynamique.

Le projet prévoit par ailleurs la sécurisation du franchissement de l'ouvrage pour les modes doux. Ainsi, profitant d'une remise à neuf du revêtement sur l'ouvrage, une chaussée à voie centrale sera marquée.

Intégration des modes doux

Situation projetée
Chaussée à voie centrale

